

CALENDRIER *PREVISIONNEL* (*) DES RECRUTEMENTS EXTERNES

2021

organisés par la direction des ressources humaines/sous-direction du recrutement et de la formation/bureau du recrutement et de la promotion professionnelle

Les modalités d'inscription sont précisées, dès l'ouverture du recrutement (environ un mois avant la date de clôture des inscriptions) à la rubrique «[Le ministère recrute](#)» et, le cas échéant, sur le site des services déconcentrés concernés.

(*) Les dates sont susceptibles d'être modifiées – dernière mise à jour 13.11.2020

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</u>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<u>A</u>	<p><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires de la licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6, ou d'une qualification reconnue au moins équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p> <p><u>3^{ème} CONCOURS</u></p> <p>Ouvert aux candidats qui, à la date de clôture des inscriptions, justifient de l'exercice [définis au 3° de l'article 19 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984], durant au moins cinq années au total, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p> <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.</p> <p>La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au concours.</p> <p>Les périodes au cours desquelles l'exercice de plusieurs activités et mandats aura été simultané ne sont prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p><u>ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT</u></p> <p>INSTITUTS REGIONAUX D'ADMINISTRATION</p>	<p>Le recrutement et la formation s'effectuent par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA) installés à Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes.</p> <p>Pour tout renseignement concernant les concours interministériels d'accès aux IRA, s'adresser au Ministère de l'action et des comptes publics 139 rue de Bercy 75572 PARIS CEDEX 12</p>			<p>www.fonction-publique.gouv.fr</p>

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
B	<u>CONCOURS EXTERNE INTERMINISTERIEL</u> Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 4, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.	<u>SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE</u> [administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France] (au titre de l'année 2021)	Informations sur le site internet du ministère de l'éducation nationale concours communs SACN externe et interne			PARIS - RIF : drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr
		concours en province: s'adresser aux préfectures de région				CONCOURS DECONCENTRES : Préfectures de région Bureau des ressources humaines
C	<u>CONCOURS EXTERNE</u> Sans condition de diplôme	<u>ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE</u> [administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France] (au titre de l'année 2021)	Ouverture des inscriptions 26 novembre 2020 Date limite de retrait des formulaires d'inscription 28 décembre 2020 (par voie électronique ou postale) Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 28 décembre 2020 (par voie électronique ou postale)	11 mars 2021	Date communiquée ultérieurement	PARIS - RIF : concours-adap2@interieur.gouv.fr
		concours en province: s'adresser aux préfectures de région				CONCOURS DECONCENTRES : Préfectures de région Bureau des ressources humaines

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	FILIÈRE <u>PERMIS DE CONDUIRE ET SECURITE ROUTIERE</u>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'une licence, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p> <p>Ils doivent en outre être titulaires du permis de conduire de la catégorie B en cours de validité.</p> <p>Le permis de conduire de la catégorie B doit avoir été délivré depuis trois ans au moins au 1^{er} janvier de l'année du concours.</p> <p>Ils ne doivent pas être inscrits sur le fichier national des permis de conduire au titre des décisions de restriction de validité, de suspension, d'annulation, d'interdiction de délivrance de permis de conduire ou de changement de catégorie du permis de conduire prononcées en application des dispositions du code de la route.</p>	<p><u>DELEGUE AU PERMIS DE CONDUIRE ET A LA SECURITE ROUTIERE</u></p> <p>(au titre de l'année 2021)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 14 décembre 2020</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 14 janvier 2021 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 14 janvier 2021 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>9 mars 2021</p> <p>Date limite d'envoi des fiches de renseignements 14 mai 2021 (par voie électronique ou postale)</p>	Date communiquée ultérieurement	sdrf-concours-dpcsr@interieur.gouv.fr

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	FILIÈRE <u>PERMIS DE CONDUIRE ET SECURITE ROUTIERE</u>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
B	<p><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau 4 ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p> <p>Les candidats doivent être âgés de vingt-trois ans au moins au 1^{er} janvier de l'année du concours.</p> <p>Ils doivent en outre être titulaires du permis de conduire de la catégorie B en cours de validité.</p> <p>Ils ne doivent pas être inscrits sur le fichier national des permis de conduire au titre des décisions de restriction de validité, de suspension, d'annulation, d'interdiction de délivrance de permis de conduire ou de changement de catégorie du permis de conduire prononcées en application des dispositions du code de la route.</p>	<p><u>INSPECTEUR DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SECURITE ROUTIERE DE 3^{ème} CLASSE</u></p> <p>(au titre de l'année 2021)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 3 novembre 2020</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 3 décembre 2020 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 3 décembre 2020 (par voie électronique ou postale)</p>	2 mars 2021	Date communiquée ultérieurement	sdrf-concours-ipesr3@interieur.gouv.fr

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIERE SERVICES TECHNIQUES</u>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<u>A</u>	<p><u>CONCOURS EXTERNE SUR TITRES</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires :</p> <p>a) Soit d'un diplôme d'ingénieur, classé au niveau 7, délivré par une école, un institut, une université ou un grand établissement habilités dans les conditions prévues à l'article <u>L. 642-1</u> du <u>code de l'éducation</u> ;</p> <p>b) Soit d'un diplôme d'architecte ;</p> <p>c) Soit d'un diplôme universitaire de troisième cycle dans les domaines scientifiques, classé au niveau 7, dans les domaines de compétence des ingénieurs des services techniques ;</p> <p>d) Soit de qualifications reconnues comme équivalentes à celles sanctionnées par l'un des diplômes mentionnés au a, b ou c, dans les conditions fixées par le <u>décret n° 2007-196 du 13 février 2007</u> relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.</p>	<p><u>INGENIEUR DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p><u>Spécialités</u> : immobilière, logistique (à confirmer lors de l'ouverture du concours)</p> <p>(au titre de l'année 2021)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 2 mars 2021</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 9 avril 2021 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 9 avril 2021 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>/</p> <p>Sélection des dossiers A compter du 14 juin 2021</p>	<p>Date communiquée ultérieurement</p>	<p>sdrf-concours-ist@interieur.gouv.fr</p>

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIERE SERVICES TECHNIQUES</u>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<u>B</u>	<p><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau 4, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p>	<p><u>CONTROLEUR DE CLASSE NORMALE DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p><u>Spécialités</u>: bâtiment, logistique, automobile, chef de garage/gestionnaire de parc automobile, surveillance, prévention et maîtrise des risques, responsable d'hébergement-restauration, techniques de la communication. (à confirmer lors de l'ouverture du concours)</p> <p>(au titre de l'année 2021)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 12 janvier 2021</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 12 février 2021 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 12 février 2021 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>15 avril 2021</p> <p>Date limite d'envoi des fiches de renseignements 28 mai 2021 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>Date communiquée ultérieurement</p>	<p>sdrf-concours-csten@interieur.gouv.fr</p>

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIERE SERVICES TECHNIQUES</u>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<u>C</u>	<p align="center"><u>CONCOURS EXTERNE SUR TITRES</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau 3 (CAP - BEP) en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité ouverte au concours ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p> <p>Les candidats à un emploi dans une spécialité de conduite d'engin à moteur doivent justifier de la possession des permis de conduire ou habilitations appropriés aux véhicules et engins utilisés, en cours de validité.</p> <p>Dans les spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur, les permis exigés sont les suivants : C, D, BE, CE et DE ou habilitation équivalente ayant donné lieu à l'attribution de ces permis.</p> <p>Les statuts particuliers peuvent également exiger le permis B pour la conduite des véhicules terrestres à moteur en dehors des spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur.</p>	<p align="center"><u>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE</u></p> <p><u>Spécialités</u> : à préciser lors de l'ouverture du concours</p>	<p align="center">Informations</p> <p align="center">sur le site internet de la <u>Préfecture de Police pour la région IDF;</u></p> <p align="center">sur les sites internet des SGAMI pour les autres régions.</p>	<p align="center">/</p> <p align="center">Sélection des dossiers</p>		
<u>C</u>	<p align="center"><u>RECRUTEMENTS SUR TITRES PAR CONTRAT DE DROIT PUBLIC</u></p> <p>Ouvert aux candidats en situation de handicap titulaires d'un diplôme de niveau 3 (CAP - BEP) en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité ouverte au concours ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p> <p>Les candidats à un emploi dans une spécialité de conduite d'engin à moteur doivent justifier de la possession des permis de conduire ou habilitations appropriés aux véhicules et engins utilisés, en cours de validité.</p> <p>Dans les spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur, les permis exigés sont les suivants : C, D, BE, CE et DE ou habilitation équivalente ayant donné lieu à l'attribution de ces permis.</p> <p>Les statuts particuliers peuvent également exiger le permis B pour la conduite des véhicules terrestres à moteur en dehors des spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur.</p>	<p align="center"><u>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE</u></p> <p><u>Spécialités</u> : à préciser lors de l'ouverture du concours</p>	<p align="center">Informations</p> <p align="center">sur le site internet de la <u>Préfecture de Police pour la région IDF;</u></p> <p align="center">sur les sites internet des SGAMI pour les autres régions</p>	<p align="center">/</p>		

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIERE SERVICES TECHNIQUES</u>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
C	<p><u>RECRUTEMENT SANS CONCOURS</u></p> <p>Sans condition de diplôme</p> <p>Le dossier de candidature devra comporter <i>le formulaire d'inscription</i>, une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.</p> <p>Le candidat peut joindre à l'appui de son C.V. les justificatifs souhaités (certificats et contrats de travail, attestations d'employeur ou de formation).</p> <p>Les candidats à un emploi dans une spécialité de conduite d'engin à moteur doivent justifier de la possession des permis de conduire ou habilitations appropriés aux véhicules et engins utilisés, en cours de validité.</p> <p>Dans les spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur, les permis exigés sont les suivants : A et B.</p> <p><small>Les statuts particuliers peuvent également exiger le permis B pour la conduite des véhicules terrestres à moteur en dehors des spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur.</small></p>	<p><u>ADJOINT TECHNIQUE</u></p> <p><u>Spécialités</u> : à préciser lors de l'ouverture du recrutement</p>	<p>Informations</p> <p>sur le site internet de la Préfecture de Police pour la région IDF;</p> <p>sur les sites internet des SGAMI pour les autres régions</p>	<p>/</p> <p>Sélection des dossiers</p>		
C	<p><u>RECRUTEMENTS PAR CONTRAT DE DROIT PUBLIC</u></p> <p>Sans condition de diplôme</p> <p>Ouvert aux candidats en situation de handicap.</p> <p>Les candidats à un emploi dans une spécialité de conduite d'engin à moteur doivent justifier de la possession des permis de conduire ou habilitations appropriés aux véhicules et engins utilisés, en cours de validité.</p> <p>Dans les spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur, les permis exigés sont les suivants : A et B.</p> <p><small>Les statuts particuliers peuvent également exiger le permis B pour la conduite des véhicules terrestres à moteur en dehors des spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur.</small></p>	<p><u>ADJOINT TECHNIQUE</u></p> <p><u>Spécialités</u> : à préciser lors de l'ouverture du recrutement</p>	<p>Informations</p> <p>sur le site internet de la Préfecture de Police pour la région IDF;</p> <p>sur les sites internet des SGAMI pour les autres régions</p>	<p>/</p>		
C	<p><u>RECRUTEMENT PAR CONTRAT DE DROIT PUBLIC (PACTE)</u> (Parcours d'Accès aux Carrières de la fonction publique)</p> <p>Ouvert aux jeunes gens âgés de 28 ans au plus à la date de clôture, sans diplôme ni qualification professionnelle ou dont le niveau de diplôme est inférieur au niveau 4 (BAC).</p> <p>S'adresser à l'agence locale Pôle emploi dont relève le domicile.</p> <p>Peuvent bénéficier dans les mêmes conditions de la procédure de recrutement PACTE les personnes en situation de chômage de longue durée, âgées de quarante-cinq ans et plus et bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation aux adultes handicapés ; - ou du revenu minimum d'insertion ou de l'allocation de parent isolé dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon. 	<p><u>ADJOINT TECHNIQUE</u></p> <p><u>Spécialités</u> : à préciser lors de l'ouverture du recrutement</p>	<p>Informations</p> <p>sur le site internet de la Préfecture de Police pour la région IDF;</p> <p>sur les sites internet des SGAMI pour les autres régions</p>	<p>/</p>		

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	FILIÈRE <u>SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<p><u>A</u></p>	<p><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme, classé au niveau 7, dans le domaine des systèmes d'information et de communication ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p>	<p><u>INGENIEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p>(au titre de l'année 2021)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p>1er avril 2021 sur le site internet du <u>ministère de l'intérieur</u></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p>4 mai 2021 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p>4 mai 2021 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>/</p> <p>Sélection des dossiers</p> <p>à compter du 7 juin 2021</p>	<p>Date communiquée ultérieurement</p>	<p>sdrf-concours-isicexterne@interieur.gouv.fr</p>
<p><u>A</u></p>	<p><u>3^{ème} CONCOURS</u></p> <p>Ouvert aux candidats qui, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours, justifient de l'exercice [définis au 3^o de l'article 19 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984], durant au moins cinq années au total, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p> <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.</p> <p>La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au concours.</p> <p>Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans le domaine des systèmes d'information et de communication.</p> <p>Les périodes au cours desquelles l'exercice de plusieurs activités et mandats aura été simultané ne sont prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p><u>INGENIEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p>(au titre de l'année 2021)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p>16 février 2021</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p>16 mars 2021 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p>16 mars 2021 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>1er juin 2021</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP</p> <p>8 septembre 2021 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>Date communiquée ultérieurement</p>	<p>sdrf-concours-isicinterne3c@interieur.gouv.fr</p>

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	FILIERE <u>SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
B	<p style="text-align: center;"><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau 4, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p>	<p style="text-align: center;"><u>TECHNICIEN DE CLASSE NORMALE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p style="text-align: center;">(au titre de l'année 2021)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 7 janvier 2021</p> <p>Date limite de retrait des formulaire d'inscription 9 février 2021 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 9 février 2021 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>9 avril 2021</p>	<p>Date communiquée ultérieurement</p>	<p>sdrf-concours-tsiccn@interieur.gouv.fr</p>

► VOUS ETES CANDIDAT, CONTACTEZ :

► Pour les recrutements sur Paris et région Ile-de-France dans la filière administrative

et

► Pour les recrutements dans les filières « services techniques » - « permis de conduire et sécurité routière » - « systèmes d'information et de communication » (affectations nationales) :

Ministère de l'intérieur
Sous-direction du recrutement et de la formation
Bureau du recrutement et de la promotion professionnelle
Section organisation des concours et examens professionnels
27 cours des Petites Ecuries
77185 LOGNES

INTERNET : www.interieur.gouv.fr (rubrique «*Le ministère recrute*»)

et/ou (pour les recrutements dans les filières «services techniques» et «systèmes d'information et de communication») :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

Toute demande de renseignements, annales ou formulaire d'inscription à un recrutement doit être accompagnée impérativement d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g et libellée à vos nom et adresse.

► Pour les recrutements en province dans la filière administrative : secrétaires et adjoints administratifs

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines de la préfecture de région de votre choix

► Pour les recrutements en province dans la filière services techniques : adjoints techniques

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

► Pour les recrutements de la fonction publique territoriale (FPT) :

Fédération nationale des centres de gestion

www.fncdg.fr

► Pour les recrutements de la fonction publique hospitalière (FPH) :

Fédération hospitalière de France

www.emploi.fhf.fr

Agences régionales de santé

www.ars.sante.fr

L'ensemble des recrutements administratifs et techniques dans la fonction publique peut être consulté sur le site des concours et recrutements de l'Etat (SCORE) :

www.fonction-publique.gouv.fr/score

L'apprentissage et les stages dans la fonction publique peut être consulté sur le site des concours et recrutements de l'Etat (SCORE/PASS) :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/pass>

toutes les offres d'emploi dans la fonction publique (FPEtat – FPTerritoriale – FPHospitalière) sont regroupées sur un site internet unique:

«[Place de l'emploi public](#)»